

DECLARATION SUR L'ATTAQUE MILITAIRE AERIENNE ET NAVALE MENEES
EN AVRIL 1986 PAR LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS CONTRE LA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE SOCIALISTE *

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, réunie en sa 22ème session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 28 au 30 juillet 1986,

Ayant pris note de la Déclaration de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste selon laquelle la Libye a fait l'objet d'une agression américaine en avril de cette année, agression qui a bénéficié de la collaboration du Gouvernement britannique et consciente du fait que le Gouvernement actuel des Etats-Unis ne cesse de mener des manoeuvres navales de provocation dans la Méditerranée Sud, s'est déclarée convaincue que de tels actes de provocation ainsi que le recours à la force sont intolérables et constituent une menace à la paix,

La conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement voudrait faire comprendre au Gouvernement actuel des Etats-Unis que l'attaque préméditée d'avril 1986 contre la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste est non seulement une menace à la paix, mais constitue également une attaque contre l'Organisation de l'Unité Africaine. A cet égard, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement condamne énergiquement cet acte d'agression qui a exacerbé la tension en Méditerranée et au Moyen-Orient.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement prend note du fait que le Gouvernement actuel des Etats-Unis, tout en étant à l'avant-garde de la campagne pour l'imposition de sanctions contre la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste, a, en collaboration avec le Gouvernement britannique, continué à s'opposer à l'appel de la Communauté internationale en faveur des sanctions contre le régime raciste de l'Afrique du Sud.

Compte tenu de la détermination du Gouvernement actuel des Etats-Unis à poursuivre ses actes de provocation contre la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste et des sanctions imposées à ce pays par la plupart des membres de la Communauté Economique Européenne, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement déclare que :

1. les attaques aériennes et navales contre Benghazi et Tripoli en Avril 1986 sont tout aussi intolérables que condamnables;
2. la tentative délibérée de tuer des ressortissants libyens, plan de destruction qui prévoyait notamment l'assassinat du dirigeant de la Jamahiriya Arabe Libyenne Socialiste, le frère Mouamar Ghaddafi, constitue non seulement un précédent dangereux, mais également un acte méprisable et condamnable qui viole les principes du Droit International;
3. le Gouvernement actuel des Etats-Unis doit cesser ses actes de provocation dans la Méditerranée Sud et s'abstenir à l'avenir de toute attaque contre la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste, Etat membre de l'Organisation de l'Unité Africaine;

4. les membres de la Communauté Economique Européenne qui ont pris des sanctions et autres mesures législatives connexes contre la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste n'ont aucune raison valable de maintenir ces sanctions, compte tenu des actes persistants de provocation du Gouvernement actuel des Etats-Unis;
5. le bombardement délibéré d'objectifs civils et le massacre d'enfants par les bombardiers américains qui ont décollé des porte-avions stationnés en Méditerranée ainsi que des bases au Royaume-Uni, démontrent clairement que le Gouvernement actuel des Etats-Unis avait projeté cette opération depuis longtemps et avait trouvé le prétexte pour l'exécuter. Cet acte est tout autant intolérable que condamnable;
6. les attaques aériennes et navales contre la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste doivent faire l'objet d'un point de l'ordre du jour de la 41ème session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies;
7. le principe du dialogue est un impératif moral et politique auquel il faudra recourir pour régler le différend qui oppose le Gouvernement actuel des Etats-Unis et la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste. A cet effet, l'Organisation de l'Unité Africaine est prête à offrir ses bons offices.

Réserves : Caméroun
Côte d'Ivoire
Egypte
République Centrafricaine
Tchad
Tunisie

Abstention: Zaïre